

✉ Contact Presse - Emilia Berreville

@ communication640@chasseurdefrance.com

☎ 06 80 26 21 30

🌐 www.chasseurs64.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CHASSE À LA PALOMBE : L'EUROPE VERTE RESSERRE L'ÉTAU !

Jeudi 13 février 2025

Cher(e)s ami(e)s chasseresses et chasseurs,

Hier 12 février 2025, nous avons été avisés de la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) par la Commission Européenne, pour non-respect des dispositions de la Directive Oiseaux du 30 novembre 2009 de la part de l'Etat français.

L'annonce froide et lapidaire est à retrouver sur le site:

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_455

La Commission européenne reproche à la France de continuer à autoriser les chasses aux filets de la palombe, sans apporter la preuve de la sélectivité de ces modes de chasse.

Nous y voilà !

Une première procédure de mise en demeure avait été initiée dès 2019 contre l'Etat français par la Commission, suivie d'un avis motivé en juillet 2020. Or les Ministères de Mesdames Borne puis Pompili ne nous ont jamais informés, ni la FNC, de ces demandes d'information de la Commission...

C'est en apprenant l'existence d'un avis motivé complémentaire en janvier 2023, que nous avons pu nous rendre compte de l'absence de défense sérieuse et sincère de la part de l'Etat français.

Cet avis complémentaire motivé de la Commission, reprenant les arguments des associations anti-chasse, s'interrogeait entre autres sur la sélectivité de nos pantières dans les cols basco-béarnais, lesquelles s'étendraient sur « **quelques dizaines de mètres de hauteurs sur quelques centaines de mètres de long...** » ! En ont-ils déjà vu de près ? Non, à l'évidence.

Ce même avis de la Commission expliquait entre autres que ces modes de chasse, prétendument non sélectifs, « **ont pu participer au déclin de la Tourterelle des bois** »(!), oiseau migrateur qui a déjà quitté la France pour le Maghreb au mois d'octobre, lorsque débute le montage des pentes landaises et pantières basco-béarnaises... Un florilège de contre-vérités en réalités, une vraie mascarade dont on devine bien l'objectif final.



Dénonçant avec force ce tissu de mensonges de 53 pages, nous avons entrepris avec les Fédérations du Sud-Ouest et la FNC un important travail de fond, donnant lieu à un rapport technique et juridique étoffé.

Ce rapport a été remis au Ministère de la Transition écologique en février 2023, afin qu'il s'en saisisse pour apporter à la Commission européenne les réponses à ses questionnements. L'a-t-il réellement fait ?

En parallèle, nous avons invité une délégation de Commissaires européens à venir voir de leurs yeux nos modes de chasse traditionnels qui n'ont rien à cacher bien au contraire, puisqu'ils sont pratiqués au vu et au su de tous : La Commission a poliment refusé l'invitation...

Aujourd'hui le résultat est là.

La Commission indique n'avoir pas obtenu de réponses satisfaisantes de l'Etat français à ses questionnements, et entame donc une procédure d'infraction contre la France en saisissant la plus haute juridiction européenne.

Nous, chasseurs du Sud-Ouest, sommes en colère.

Nous sommes en colère parce que nous ne sommes pas entendus, ni respectés.

Nous sommes en colère parce que nous savons que nos modes de chasse respectent la ressource, et respectent le Droit européen qui permet de les pratiquer dans des conditions dérogatoires précises, **que nous avons démontrées**.

Nous sommes en colère parce que nous n'avons aucune certitude que notre Ministère de tutelle nous défend avec sincérité.

Nous sommes en colère parce que nous ne savons absolument pas la teneur des éléments que le Ministère censé nous défendre a produit (ou pas) en réponse aux injonctions de la Commission européenne.

Nous sommes en colère parce que nous avons demandé au Ministère d'inviter lui-même la Commission européenne à venir voir nos pantières : ce dernier a refusé et nous a proposé de le faire nous-mêmes ; Ce que nous avons fait sans succès, et pour cause... la Commission ne traitant qu'avec les Etats membres et non les parties prenantes !

On nous prend pour des imbéciles !



Désormais ce n'est donc plus une mais deux juridictions devant lesquelles nous devons nous défendre et nous justifier, encore et toujours pour pouvoir chasser :

- Le Conseil d'Etat, saisi par la LPO et One Voice sur les chasses traditionnelles de l'alouette aux pentes, et pour lesquelles nous avons mené avec succès des expérimentations en 2023 et 2024 ;
- La Cour de Justice de l'Union Européenne, saisie par la Commission européenne sur la sélectivité des modes de chasse traditionnels des colombidés.

Notre colère est immense.

Elle ne fait que renforcer notre détermination à nous battre pour obtenir justice, face à des associations et une Commission européenne vert fade qui entendent tirer un trait sur l'expression culturelle de nos modes de chasse patrimoniaux. Des modes de chasse respectueux de la ressource, et de l'ensemble des usagers de la Nature.

Plus que jamais, soyons soudés et mobilisés face à l'obscurantisme vert. Nous ne céderons rien, et vous tiendrons informés des actions à venir et de l'évolution de ce dossier symbolique pour l'avenir de la Chasse dans notre Société.

Bien sincèrement,

Didier GARAT – Président FDC 64